



## Laïcité et neutralité des agents du service public

### Éléments de contexte :

Le MAA est engagé dans un double Label

- Diversité
- Égalité entre les femmes et les hommes

Ces labels sont délivrés par l'AFNOR à l'issue d'un audit. Ils attestent d'un engagement mais aussi de la mise en œuvre d'un plan d'actions en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité. Un des axes forts du plan d'actions du MAA est la communication, la sensibilisation et la formation des agents.

Cette formation s'inscrit également dans le cadre de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique, qui mettent en avant la nécessité de formation des agents.

### Objectifs :

- Mieux comprendre la notion de principe de laïcité
- Adopter un positionnement adapté à sa situation professionnelle
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

### Public concerné :

#### Agents de l'administration centrale

### Contenu proposé :

- Apports théoriques : Notion de laïcité
- A travers des exercices interactifs, des mises en situations, plusieurs questions seront abordées :
  - Comment se positionner face à des situations professionnelles ?
  - Quelles réponses apporter face à certaines situations professionnelles ?

### Intervenants :

Prestataire spécialisé

### Dates :

**04/04/2022**

### Date limite d'inscription :

10 jours avant

### Durée :

**1 jour**

### Lieu :

**En classe virtuelle**

### Nbre de participants maximum :

12 en distanciel et 15 en présentiel

### Responsable pédagogique :

Cécile SOZET - 04 87 25 97 21 [cecile.sozet@agriculture.gouv.fr](mailto:cecile.sozet@agriculture.gouv.fr)

### Responsable administratif : Information :

Béatrice ANTOINE - 03 83 49 94 12 [beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr](mailto:beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr)

Pour les agents du MAA, il n'y a plus d'inscriptions par fiche papier. Toute inscription se fait uniquement via l'application RenoiRH formation.

### Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

### Code RenoiRH formation :

**Stage NINPUL0001 - Session 2022-00004**